JURISPRUDENCE.ma

CAC, Fès, 20/07/1999

Identification			
Ref 20816	Juridiction Cour d'appel de commerce	Pays/Ville Maroc / Fès	N° de décision 26/99
Date de décision 19990720	N° de dossier 26/99/1	Type de décision Ordonnance	Chambre Néant
Abstract	<u>'</u>	<u>'</u>	'
Thème Organes de la procédure, Entreprises en difficulté		Mots clés Ouverture de la procédure de redressement, Mise en Possesion de l'entreprise par le Clih, Difficulté d'exécution (Oui), Désignation du syndic	
Base légale		Source Ouvrage : La jurisprudence marocaine en matière de référé : genèse et itinéraire Auteur : Abdelali Eladraoui Edition : 1ère Année : 2001	

Résumé en français

La mise en possession de la société débitrice et le contrôle de sa gestion exercés par le « Crédit Immobilier et Hôtelier » en vertu d'une ordonnance, dans le cadre du décret royal du 17 décembre 1968, constitue une difficulté s'opposant à l'exécution du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de ladite société et fixant la mission du syndic à la surveillance des opérations de gestion confiée au chef de l'entreprise. Le premier président de la cour d'appel de commerce compétent en la matière a jugé que la difficulté est sérieuse et justifie par conséquent le sursis à exécution en attendant que la cour se prononce sur l'appel dont elle est saisi.

Texte intégral